



PrimeSupport

[Base de connaissances](#) > [Questions fréquentes](#) > [innosolvenergy](#) > [Calcul des acomptes](#)

## Calcul des acomptes

Bruno Kohler - 2020-07-03 - [Commentaires \(0\)](#) - [innosolvenergy](#)

Les acomptes sont calculés selon la consommation d'un décompte précédent. Ceci est défini dans la "définition d'acompte" dans la variante de facturation.

Si le contrat a la coche "Objet vacant" activée, is-e va chercher les positions de décomptes qui ont également objet vacant activé. S'il n'en trouve pas, il prendra la définition d'acompte par défaut pour les objets vacants.

Il est possible de définir manuellement un montant d'acompte dans l'onglet "Acompte" du contrat.

Si le contractant n'est pas valide pour toute la période d'acompte, celui-ci est calculé au prorata.

Exemple :

Le contractant commence le 01.02.2018.

Chercher contrat > Contrats > Gestion contrat

92155 /

Valable du 01.10.2005	Valable à	ID contrat 5'024	<input checked="" type="checkbox"/> Actif	ID Abonnement 20'410	Classification		
Tarif O-Général Eau Eau Facturation d'énergie	Objet Bâtiment: Maison individuelle (fam 1814 La Tour-de-Peilz	Responsable	Lot de facturation O-Facturation de l'eau				
<input type="checkbox"/> Facture au responsable							
<b>Acompte</b>							
Valable du 01.02.2018	Valable à	<input type="checkbox"/> Objet vacant					
Adresse contractant Monsieur et Madame 1814 La Tour-de-Peilz	Adresse de distr.	Variantes de facturation					
<table border="1"><tr><td>Variante de facturation 2A1D</td><td>Dès le 01.02.2018</td></tr></table>						Variante de facturation 2A1D	Dès le 01.02.2018
Variante de facturation 2A1D	Dès le 01.02.2018						

Il possède une définition d'acompte spécifique

Contractant	Substitution	Acompte	Taxe individuelle	Activités	Plus de contrats	Compléments	Documents
Elément facturat.		Refoulement	Valable du	Valable à	Texte de facture	Valeur	
► O-Abonnement eau		-	01.01.2018	31.08.2018	-	106.4	
O-Abonnement épuration		-	01.01.2018	31.08.2018	-	167.15	

Le montant des 2 acomptes diffère. La période d'acompte de l'acompte avec échéance au 30.04.2018 est du 01.01.2018 au 30.04.2018. Le montant de cet acompte sera donc de 75% du montant défini.

Le 2e acompte par contre est facturé correctement.

Contractant	Substitution	Acompte	Taxe individuelle	Activités	Plus de contrats	Compléments	Documents	Notes	Mesure / installation	Factures
Échéance 31.08.2018	Date 02.03.2018	Genre de déco... Acompte	Statut Calculé	Montant excl. 273.57	TVA 15.53	Total incl. 289.10	Montant PO	Statut du paiement	Lot de facturation O-Facturation de l'eau	ID facture 154
► 30.04.2018	02.03.2018	Acompte	Calculé	202.88	11.52	214.40			O-Facturation de l'eau	153

### **Objet vacant**

Le calcul d'acompte ne prend pas en compte les objets vacants.

Donc si le contractant précédent sur lequel le nouvel acompte se base pour définir le montant, est vacant, ce sera les montants standard d'acompte qui seront utilisés.